



PRÉCISIONS AU SUJET DU TRANSPORT DES PASSAGERS À BORD DU BELLA DESGAGNÉS POUR LA SAISON 2021

Rimouski, le 10 mars 2021 — Suite à l'annonce de Transport Canada que la circulation des navires de croisières offrant de l'hébergement et autorisés à transporter plus de 100 personnes est interdite dans les eaux canadiennes jusqu'au 22 février 2022, Relais Nordik est dans l'obligation d'annuler les croisières à bord du Bella Desgagnés pour la saison 2021. La clientèle affectée par cette décision sera contactée par la Compagnie sous peu pour les informer des options qui s'offrent à elle.

Cependant, dans certains cas, le transport de passagers sera possible, et ce, dès le début de la saison le 5 avril prochain :

- Tous les passagers, sans restriction, seront autorisés à voyager de, ou vers Port-Menier (île d'Anticosti) en partance ou vers les ports de Rimouski, Sept-Îles, Havre-St-Pierre et Natashquan.
- Pour les passagers en partance de, ou vers les ports de la Basse-Côte-Nord, les passagers se classifiant parmi l'une des catégories suivantes seront autorisés à voyager à bord du navire :
 - Les résidents permanents de la Basse-Côte-Nord ;
 - Les clients ayant une résidence secondaire dans un village de la Basse-Côte-Nord (une preuve de résidence devra être fournie) ;
 - Les travailleurs requis de se rendre sur la Basse-Côte-Nord (lettre de l'employeur) ;
 - Les membres de la famille de résidents (lettre démontrant que le passager est attendu par un résident) ;
 - Les voyageurs pour raison humanitaire.
- Dans tous les cas, les clients devront se soumettre aux procédures visant à limiter les risques de contamination à la COVID-19, et ce, en concordance avec les recommandations des autorités publiques.

La Compagnie a à cœur la santé et la sécurité de la population locale ainsi que celle de son équipage et remercie sa clientèle de sa compréhension.